**Rapport de consultation sur l’ajout de superficies d’intérêt dans le cadre de l’augmentation des contingents acéricoles pour l’unité d’aménagement 051-51**

**Période du 10 juillet 2023 au 13 septembre 2023**

**Présenté au ministère des Ressources naturelles et des Forêts et à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l’Estrie**

**Septembre 2023**

**Table des matières**

[1. INTRODUCTION 3](#_Toc146865075)

[2. Descriptif du déroulement et séances d’informations 3](#_Toc146865076)

[3.1. Invitations ciblées 3](#_Toc146865077)

[3.2 Accès aux documents 3](#_Toc146865078)

[3.3. Modalités d’envoi des commentaires 4](#_Toc146865079)

[3. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ÉMIS 4](#_Toc146865080)

[4.1. Commentaires émis 4](#_Toc146865081)

[Représentant des titulaires de permis de piégeage– Monsieur Richard Cinq-Mars 4](#_Toc146865082)

[Représentant des Chasseurs et pêcheurs hors ZEC– Étienne Duteau 4](#_Toc146865083)

[Représentant des ZEC, chasseurs et pêcheurs - Association Louise-Gosford (résumé)\* 4](#_Toc146865084)

[Représentant des acériculteurs - Producteurs et productrices acéricoles de l’Estrie (Résumé)\* 5](#_Toc146865085)

[Représentante activités récréotouristiques - Sentiers frontaliers 6](#_Toc146865086)

[Représentants des bénéficiaires d’une garantie d’approvisionnement (Résumé)\* 7](#_Toc146865087)

# INTRODUCTION

Dans la foulée de l’augmentation des contingents acéricoles annoncés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec le 24 mai 2023, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a lancé un appel de superficies d’intérêt acéricoles (SIA).

Une première analyse des superficies proposées a été réalisée et le MRNF a souhaité consulter la TGIRT Estrie afin de connaître les préoccupations des membres ou tout élément relatif à leurs intérêts, valeurs et besoins qui devraient être pris en compte dans l’analyse avant de finaliser la sélection des SIA.

Au terme des travaux d’analyse du MRNF, incluant les consultations autochtones et les autres exercices consultatifs, les SIA retenues pourraient être versées aux potentiels acéricoles à prioriser (PAP) dont la cartographie est disponible sur internet.

# Descriptif du déroulement et séances d’informations

Le MRNF, en collaboration avec la TGIRT Estrie, a invité les membres votants de la TGIRT Estrie, du 10 juillet 2023 au 13 septembre 2023, à émettre leurs commentaires sur l’ajout de superficies d’intérêt dans le cadre de l’augmentation des contingents acéricoles pour l’unité d’aménagement (UA) 051-51. Les détails du déroulement de cette consultation sont décrits aux sections suivantes.

L’annonce et l’explication du processus de consultation se sont faites lors d’une rencontre d’information qui a eu lieu le 22 juin 2023. Les détails sont disponibles dans le compte rendu de la rencontre, au point 4. (*Présentation du processus d’appel exceptionnel de projets en prévision de l’émission de contingent acéricole 2023).*

La Consultation s’étendait d’abord du 10 juillet au 30 sept 2023. La date limite à ensuite été révisée (13 septembre) afin d’être cohérente avec la rencontre formelle déjà planifiée de la TGIRT Estrie. Cela a permis de discuter des enjeux et des préoccupations des membres lors d’une rencontre formelle.

Ensuite, une rencontre d’information dédiée exclusivement au sujet de cette consultation a eu lieu le 09 août 2023. Tous les membres de la TGIRT Estrie y ont été invités. Une rencontre personnalisée a été offerte à tous afin d’informer ceux qui ne pouvaient être présents à ce moment.

## 3.1. Invitations ciblées

La TGIRT Estrie a invité tous les [membres](https://tgirt.ca/fr/tgirt-estrie/composition/) (quinze membres votants, regroupés sous onze groupes sectoriels) de la TGIRT Estrie à participer à chacune des rencontres associées à la consultation.

## 3.2 Accès aux documents

Les documents contenant les informations pour la consultation sur l’ajout de superficies d’intérêt dans le cadre de l’augmentation des contingents acéricoles pour l’unité d’aménagement 051-51 ont été transmis aux membres par courriel. Ces données étaient également accessibles dans l’espace membre du [site internet](https://tgirt.ca/fr/) de la TGIRT Estrie pour la période de consultation. Ceux-ci étaient disponibles aux membres à partir du 11 juillet 2023. Une mise à jour des données a été transmise aux membres le 1er août. Une dernière mise à jour s’est fait verbalement lors de la rencontre du 09 août.

## Modalités d’envoi des commentaires

Les membres de la TGIRT Estrie pouvaient faire parvenir leurs commentaires sur l’ajout de superficies d’intérêt dans le cadre de l’augmentation des contingents acéricoles pour l’unité d’aménagement 051-51 par le biais d’un envoi courriel à la coordination de la TGIRT Estrie.

# SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ÉMIS

Cette section présente ou résume les préoccupations ou les commentaires reçus durant la période de consultation du public. Lorsque les commentaires sont résumés, les documents exhaustifs sont accessibles à tous les membres ainsi qu’au MRNF.

## Commentaires émis

Cinq membres ont émis des commentaires par courriel à la coordination de la TGIRT Estrie.

### Représentant des titulaires de permis de piégeage– Monsieur Richard Cinq-Mars

* Il faudrait penser à maintenir des ilots de conifères déjà existants à l’intérieur des SIA pour maintenir un abri pour la faune et un corridor faunique. Ce qui veut dire ne pas récolter plus de 20% de ses ilots et maintenir cette mesure lors des attributions de ses sites aux acériculteurs, car cela est important pour le maintien de l’intégrité du réseau hydrique et des mycorhizes pour la santé racinaire des érables.
* Il faut aussi protéger les coulées avec présence de conifères avec le même pourcentage de récolte (20%). Avec ces protections, on favorise la présence de la martre et du pékan qui sont de bons prédateur des écureuils et tous on en récolte les bénéfices à long terme. Les changements climatiques nous obligent à faire des changements dans nos façons de faire pour le maintien de la biodiversité et d’accepter certains compromis et ce, dès maintenant.

### Représentant des Chasseurs et pêcheurs hors ZEC– Étienne Duteau

* Il y a une SIA démarrage située à la Patrie qui est collée sur un refuge biologique qui n'est pas sur les terres de l'UA. Je me question sur la protection de se refuge? L'implantation d'une nouvelle érablière dans ce secteur créera une activité récurrente dans le secteur a chaque année versus avoir des coupes forestières espacer dans le temps. J'aimerais savoir qu'est-ce que ce refuge biologique protège comme espèces.

### Représentant des ZEC, chasseurs et pêcheurs - Association Louise-Gosford (résumé)\*

Les préoccupations de L’Association Louise-Gosford:

* P 1. Dans le secteur Louise – impacts sur le ravage du cerf de Virginie, à propos d’octroi d’agrandissement ou de démarrage d’érablières.
* P 2. Dans le secteur Gosford - impacts sur la grande faune (orignal VS densité et qualité de l’expérience de l’activité chasse), à propos d’octroi d’agrandissement ou de démarrage d’érablières.
* P 3. Impacts sur la biodiversité (Caractère divers des espèces animales et végétales) des deux secteurs de la Zec Louise-Gosford.
* P 4. Le processus de cohabitation deviendra un élément de gestion pour notre organisation avec la diminution du nombre d’hectares pour les activités de plein air (chasse, camping, randonnées pédestres).
* P 5. Le processus d’agrandissement et de démarrage d’érablières aura un impact sur le membership de L’Association Louise-Gosford et notre autofinancement.

Les enjeux de L’Association Louise-Gosford :

* E 1. La ZEC Louise-Gosford est l’une des trois (3) plus petites ZECS -168 km2 au Québec. Si projet d’agrandissement ou de démarrage de projet acéricole; quels seront les impacts sur l’ensemble des activités récréotouristiques du territoire?
* E 2. L’Association Louise-Gosford participe présentement avec Tourisme Cantons-de-L’Est à un processus d’intervention stratégique afin de structurer le tourisme de montagne « Plan Montagne ». Si projet d’agrandissement ou de démarrage de projet acéricole; comment peut-on développer son offre de montagne sur quatre saisons et identifier les conditions de succès pour favoriser la mise en valeur du secteur Gosford?
* E 3. Des projets acéricoles d’agrandissement et de démarrage d’érablières sur le territoire de la ZEC Louise-Gosford diminuent le nombre de kilomètres au niveau accessibilité et amènent une restriction des usages du territoire. Est-ce qu’il pourrait y avoir en contrepartie un dédommagement?
* E 4. Avant d’octroyer de nouveaux projets acéricoles d’agrandissement et de démarrage dans le secteur Gosford! Nous demandons un suivi des projets d’érablières qui sont en cours d’installation afin de mesurer les processus suivants : la qualité de cohabitation, l’arrimage avec les parties prenantes, la compatibilité avec l’offre actuelle et le respect des ententes d’harmonisation.

### Représentant des acériculteurs - Producteurs et productrices acéricoles de l’Estrie (Résumé)\*

Commentaires sur les SIA :

* En général, nous sommes relativement satisfaits des SIA qui ont été retenus par le ministère. Nous comprenons bien que les superficies faisant partie de la PRAN et incluses dans le PAFIO harmonisé ne peuvent pas être acceptées par le MRNF. C’est ce qui avait été entendu avec les autorités du ministère.
* Nous avons cependant plusieurs interrogations à ce qui a trait au refus d’accorder des SIA pour la consultation dans des secteurs d’habitat du cerf de Virginie. Cette espèce n’est aucunement menacée, elle s’est même très bien adaptée aux changements climatiques où des hivers moins sévères ont lieu. La couche nivale ne nuit pas vraiment à leur expansion, bien au contraire. Cette espèce poursuit sa progression vers le nord du fleuve Saint-Laurent. Dans la région de l’Estrie, elle cause de nombreux accidents routiers en plus de nuire à la régénération des espèces feuillues comme l’érable et le bouleau jaune.
* Nous avons pris connaissance d’une étude publiée par l’Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui ne voit aucun problème de cohabitation entre la présence de cette espèce et l’acériculture. Nous croyons que la cohabitation est possible et nous comprenons mal que le secteur faune du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ait refusé tous les secteurs situés dans les aires du cerf de Virginie. Nous souhaitons les sensibiliser à cette problématique dans un forum que ce soit à la TGIRT ou dans une rencontre avec le MRNF.
* Nous n’entrevoyons pas de problème à harmoniser les secteurs en SIA avec les autres utilisateurs de la forêt publique estrienne comme réalisé des démarrages de 2021 sur le territoire de la Forêt Gosford.

Commentaires sur les démarrages proposés :

* Au cours des derniers jours, nous avons fait réaliser des inventaires de potentiel acéricole dans les 3 secteurs proposés en consultation. Nos données sont pour le nombre d’entailles à l’hectare de 24 cm et plus, car à partir de 2024, la nouvelle norme d’entaillage entre en vigueur. Voici nos commentaires pour chacun d’eux.
* Secteur McGill : les résultats montrent un potentiel de 111 entailles à l’ha ce qui est nettement insuffisant. Nous étions un peu sceptiques puisque le traitement sylvicole prescrit et réalisé nous semblait être trop intense pour maintenir un potentiel acéricole, surtout pour un démarrage. Nul doute qu’aucun acériculteur ne va s’y installer avant au moins une vingtaine d’années, c’est probablement un secteur d’avenir, mais à moyen terme.
* Secteur Arboretum : les résultats montrent un potentiel de 183 entailles à l’ha ce qui est nettement suffisant pour un démarrage. Pour nous, il est important de ne pas y pratiquer un autre traitement de jardinage acéricole avant 15 ans, seul devrait avoir lieu un assainissement préparatoire comme on le réalise régulièrement en forêt privée avant d’installer une production acéricole. L’idée de réaliser un jardinage acéricole à plus de 20 % de prélèvement nous inquiète.
* Secteur Tout-de-Joie : les résultats montrent un potentiel de 185 entailles à l’ha ce qui est suffisant pour un démarrage. Nous sommes très inquiets de l’intensité de la récolte qui aura lieu en 2023. Elle ne devrait pas dépasser 28 % comme le prévoit la CPTAQ dans ses directives touchant les érablières à potentiel acéricole. Une telle récolte laisserait environ 170 entailles à l’ha selon le MRNF ce qui est juste suffisant pour rentabiliser un démarrage. Idéalement, le secteur devrait être traité en jardinage acérico-forestier ne dépassant 20 % de prélèvement. Nous avons des doutes sur la possibilité de rentabiliser un démarrage après la récolte.

Conclusion :

* Nous sommes satisfaits de l’opération SIA qui va permettre à plusieurs producteurs de s’agrandir à proximité de leurs installations existantes.
* Pour les démarrages, un seul secteur parmi les 3 proposé semble répondre aux caractéristiques pour un démarrage rentable. Celui du chantier McGill ne répond pas à ces critères et le Tout-de-Joie risque de ne pas être intéressant après la récolte selon notre connaissance du dossier.

### Représentante activités récréotouristiques - Sentiers frontaliers

* Nous appuyons le développement acéricole en forêt publique, parce que ces derniers apportent davantage aux communautés locales que la récolte de matière ligneuse. De plus, la biodiversité est beaucoup mieux protégée en acériculture qu’en sylviculture
* Certes, la prolifération des réseaux de collectes à proximité des réseaux de sentiers pédestres peut déranger visuellement. Il deviendra donc nécessaire de faire une bonne sensibilisation des marcheurs et d’assurer une bonne harmonisation entre les gestionnaires des sentiers et les acériculteurs.
* Enfin, puisque nous avons un projet de réseaux écologiques dans le secteur Marbre-Saddle, les polygones acéricoles de cette zone feront éventuellement objet d’un traitement particulier

### Représentants des bénéficiaires d’une garantie d’approvisionnement (Résumé)\*

L’acériculture occupe déjà une place très importante dans les peuplements d’érablière de l’UA 051-51. Nous sommes convaincus que la région a déjà fortement contribué au développement acéricole et que les industries utilisant les fibres feuillues ont déjà de la difficulté à approvisionner leurs usines. Nous devons travailler à maintenir un équilibre dans l’utilisation de ces peuplements en fixant des barèmes permettant de destiner des territoires à chaque utilisation. Le contexte économique actuel occasionne une baisse de la demande des produits de la sève d’érable de +/- 20%. Les PPAQ mette en place une deuxième vague massive d’augmentation des contingents octroyés aux acériculteurs. Les principes de base d’économie seraient de limiter la production dans un contexte semblable afin d’éviter les risques d’effondrement des prix et les risques de mettre en péril des producteurs déjà implantés. Les chercheurs démontrent que les changements climatiques impacteront directement la structure des forêts et directement les peuplements d’érable. L’aménagement forestier demeure la meilleure méthode pour aider nos forêts à demeurer résiliente à ces changements déjà bien en place. Ces exemples scientifiques et réels sont suffisants pour nous convaincre de demeurer vigilant à aménager des peuplements pour un objectif unique, tentons plutôt de maintenir nos forêts en santé avec des aménagements inspirés des perturbations naturels. Nous assistons à une réelle course contre la monte afin de mettre en place cette nouvelle émission d’entailles, des erreurs irréversibles seront commises par faute de temps et nous paierons tous pour ces décisions prises à la presse sans réflexion en profondeur.

Devant ces constats, nous recommandons de faire ces différentes analyses (voir document complet) avant d’octroyer de nouvelles superficies à l’acériculture et ainsi s’assurer d’un équilibre entre les différentes vocations. Nous demandons un moratoire sur ces superficies, le temps de structurer le processus et d’avoir toute l’information nécessaire à ce développement anticipé par les PPAQ. Les superficies au-delà de 30 ha et/ou comprise dans les coupes par bandes et/ou sur le territoire de la forêt habité et/ou a plus de 250 mètres d’une installation existante et/ou nécessitant des investissements majeurs devront être exclus du moratoire afin de retourner à l’aménagement. De plus, en guise d’équité, un exercice similaire au SIA devra être fait pour des aires d’intensifications sylvicoles avant même de prendre une décision sur les SIA, ainsi nous pourrons nous assurer d’un certain équilibre et destiner des superficies à la production de tiges de qualité d’érable.